



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 septembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Point 106 de l'ordre du jour provisoire\*

### Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

#### Rapport du Secrétaire général

Additif\*\*

---

\* A/62/150.

\*\* L'information contenue dans l'annexe au présent additif a été reçue après la soumission du rapport principal.



## Annexe

## Rapport sur les activités entreprises par les États pour parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires<sup>a</sup> (juin 2006-mai 2007)

État	Date/période	Activités et contexte	Observations
<b>I. Niveau bilatéral</b>			
<i>1 a). Activités relatives aux États de l'annexe 2</i>			
Pays-Bas	Juin 2006-mai 2007	L'ancien Ambassadeur des Pays-Bas à Vienne a été nommé Représentant spécial de la Conférence convoquée en application de l'article XIV afin d'aider l'État coordonnateur de la mise en œuvre de l'article XIV à promouvoir la prompte entrée en vigueur du Traité, notamment auprès des États de l'annexe 2. Les Pays-Bas parrainent les activités du Représentant spécial, dont le mandat a été prorogé jusqu'en septembre 2007.	
	Juin 2006-mai 2007	Les Pays-Bas ont souligné l'importance du Traité auprès des États de l'annexe 2 à l'occasion de plusieurs réunions bilatérales et plaidé en faveur d'une prompte entrée en vigueur. Par exemple, le Premier Ministre néerlandais a profité de sa visite en Indonésie les 7 et 8 avril 2006 pour souligner à quel point le Traité était important.	
<i>1 b). Activités relatives aux États ne figurant pas à l'annexe 2</i>			
Pays-Bas	Juin 2006-mai 2007	L'ancien Ambassadeur des Pays-Bas à Vienne a été nommé Représentant spécial de la Conférence convoquée en application de l'article XIV afin d'aider l'État coordonnateur de la mise en œuvre de l'article XIV à promouvoir la prompte entrée en vigueur du Traité. Les activités du Représentant spécial, dont le mandat a été prorogé jusqu'en septembre 2007, sont parrainées par les Pays-Bas et englobent des activités de mobilisation menées auprès des États ne figurant pas à l'annexe 2.	
	Juin 2006-mai 2007	Les Pays-Bas ont souligné l'importance du Traité auprès des États ne figurant pas à l'annexe 2 à l'occasion de plusieurs réunions bilatérales et plaidé en faveur d'une prompte entrée en vigueur.	

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
<b>2. Niveau multilatéral</b>			
<i>2 a). Mondial</i>			
Pays-Bas	9 octobre 2006	Les Pays-Bas ont coparrainé le séminaire organisé à New York par l'organisation non gouvernementale britannique Verification, Research, Training and Information Centre à l'occasion du dixième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature.	
	2006-2007	Les Pays-Bas ont appuyé la phase pilote d'un projet de téléapprentissage visant à former le personnel des États Membres et à renforcer les capacités du réseau de vérification.	
	5 au 20 février 2007	Les Pays-Bas ont fourni un appui financier afin d'aider des experts techniques des pays en développement à participer aux réunions techniques officielles de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.	

<sup>a</sup> Notamment les activités déjà menées à bien (c'est-à-dire qui ne sont ni en cours ni prévues) et qui visaient à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité.